



Assistante de direction, mon directeur s'en va.

Par **pcforpp**, le **20/11/2012 à 17:05**

Je suis assistante de direction, avec deux ans d'ancienneté ds la société actuelle. Mon directeur direct s'en va, et je viens de lire un mail (qui ne m'étais pas destiné) disant qu'il fallait organiser mon départ...! Très heureuse de le savoir (ironique)!

Ont ils le droit de me licencier parce que mon responsable s'en va? Je les connais un peu (beaucoup)et je pense qu'ils voudront passer ça en rupture conventionnelle, que je refuserai évidemment. Peuvent-ils me licencier économiquement?

Merci de votre retour rapide, j'aimerais savoir quoi répondre quand on me l'apprendra.

Cordialement,

Par **Franc Muller avocat**, le **20/11/2012 à 18:07**

Bonjour,

Le licenciement d'un salarié est subordonné à l'existence d'une cause réelle et sérieuse de licenciement.

Le fait que votre supérieur hiérarchique quitte l'entreprise ne constitue pas une cause de licenciement à votre égard.

De même, un licenciement pour motif économique implique une cause : difficultés économiques de l'entreprise, réorganisation nécessaire à la sauvegarde de sa compétitivité..., ainsi qu'un effet : suppression éventuelle de votre poste.

Si ces conditions ne sont pas réunies, il n'y a pas de motif économique.

Conservez précieusement le mail que vous avez lu, il permettra en cas de litige de remettre les choses en perspective.

Cordialement